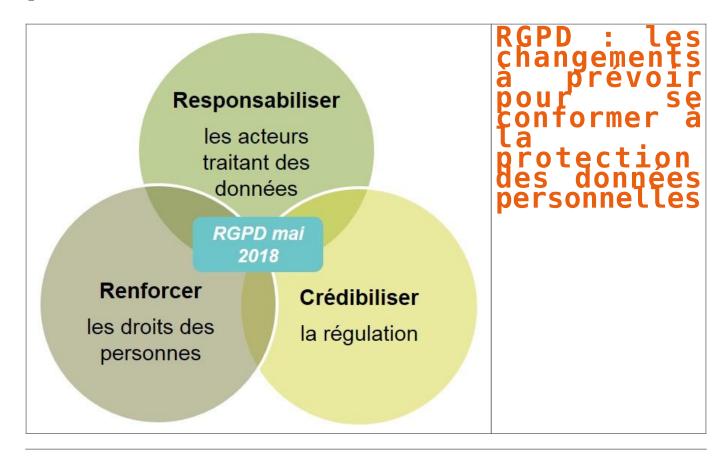
RGPD : les changements à prévoir pour se conformer à la protection des données personnelles



A partir du 25 mai 2018, toutes les entreprises gérant et collectant des données sur les personnes devront respecter chacune des obligations du Règlement européen pour la protection des données, le RGPD. Toutes les entreprises sont donc concernées par ce règlement que vous fassies de l'outbound ou de l'inbound marketing. Le règlement prévoit également de lourdes sanctions en cas de violation de clauses : votre entreprise est-elle prête ?

1 - QU'EST-CE QUE LE RGPD ?

Le Réglement général pour la protection des données - RGPD - a été adopté par le Parlement européen le 4 avril 2016. En anglais Il est le GDPR pour « General Data Privacy Regulation ». Il vise à protéger toutes les données à caractère personnel des aindividus aus aus aind de l'Union Européenne à travers trois abjectifs ambitieux et précis :

- L'uniformisation européenne de la règlementation sur la protection des données

- Le renforcement du droit des personnes les acteurs traitant des données Le règlement n'a besoin d'aucune transposition légale en fonction du pays de l'entreprise : son application concerne directement tous les pays européens, à partir d'un même texte. L'intérêt majeur de cette uniformisation à échelle européenne est la simplification des mesures, centralisées vers un interlocuteur unique. Les entreprises doit la simplification des formalisés pour les entreprises doit aussi permettre de les responsabilisés nour les entreprises doit aussi permettre de les responsabilisés nour les entreprises doit aussi permettre de les responsabilisés, les les responsabilisés, les réponsabilisés, les réponsabilisés nour les entreprises doit mettre en place une politique de protection des données personnelles, et s'assurer qu'à chaque étape de la gestion des données, le RGPD est respecté.

De nouveaux droits sont introduits, comme le droit à la portabilité, qui permet aux personnes de données, fournies, pour un contrôle total de ses propres de données. On peut citer aussi le droit à réparation des données, des droits aux recours collectifs. Consultez la liste de nos formations et services sur le RGPD 2 — LE RGPD, POUR QUI ?

Le RGPD set applicable sur toutes les données à caractère personnel de chacun des citoyens et résidents européens, soit « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable » selon la définition du RGPD. Il permet même de faire valoir ses droits face à une entreprise non européenne.

Dès lors qu'une entreprise européenne traite des données personnelles — nons, e-mails, numéro de téléphone… elle est concernée. Collecte, enregistrement, conservation, classement, utilisation, diffusion… le RGPD s'applique aux entreprises proposant des biens et des services sur le marché européenne de l'union européenne des biens et des services sur le marché européen

Aux entreprises collectant des données à caractère personnel sur les résidents de l'UiE

Aux entreprises collectant des données à caractère personnel sur les résidents de l'UiE

Aux entreprises non implantées dans l'UE, dès qu'elles collectent et traitent de données personnelles appartenant à un résident de l'Union européenne…[lire la suite] Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?
Besoin d'une formation pour apprendre à vous
mettre en conformité avec le RGPD ?
Contactez-nous A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
Formation RCPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
Réglement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
COMPRENTE ENGRÉP, règlement européen de protection des données Comment dévenir DPD 7
Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPD (Délégués à la Protection des Données) Notre métier: Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règleme Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement (Autorisation de la Direction du travail de la Formation of Uraploit et de la Formation Professionnelle m'79 84 809814 Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles | Le Net Expert INFORMAT

Cybersécurité & Con Réagissez à cet article

Source : RGPD : les changements à prévoir, comment se conformer sur la protection des données personnelles ?